

RCS : PERPIGNAN

Code greffe : 6601

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PERPIGNAN atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2009 B 00389

Numéro SIREN : 511 722 969

Nom ou dénomination : A J OPTIC

Ce dépôt a été enregistré le 19/12/2023 sous le numéro de dépôt B2023/014264

Désignation de l'entreprise : <u>SAS AJ OPTIC</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>				
Adresse de l'entreprise <u>47 BD CLEMENCEAU 66000 PERPIGNAN</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>				
Numéro SIRET* <u>51172296900025</u>		Néant ☐ *				
		Exercice N clos le 31/12/2022				
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé TOTAL (I)		AA				
AC TIF IMMOBILISE *	Frais d'établissement*	AB	AC			
	Frais de développement*	CX	CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	133 796		
	Fonds commercial (1)	AH	AI	50 000		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	Terrains	AN	AO			
	Constructions	AP	AQ	513 639		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS	192 541		
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU	325 147		
	Immobilisations en cours	AV	AW			
	Avances et acomptes	AX	AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
	Autres participations	CU	CV			
	Créances rattachées à des participations	BB	BC			
	Autres titres immobilisés	BD	BE	191 963		
	Prêts	BF	BG			
	Autres immobilisations financières*	BH	BI	18 079		
TOTAL (II)		BJ	BK	1 165 122		
AC TIF CIRCULANT	Matières premières, approvisionnements	BL	BM	120 000		
	En cours de production de biens	BN	BO			
	En cours de production de services	BP	BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
	Marchandises	BT	BU	393 519		
	Avances et acomptes versés sur commandes	BY	BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	114 885		
	Autres créances (3)	BZ	CA	5 041 459		
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres ...)	CD	CE			
Disponibilités	CF	CG	53 008			
Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI	1 698			
TOTAL (III)		CJ	CK	120 000		
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW				
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Ecart de conversion actif* (VI)		CN				
TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	1A	1 285 122		
Renvois : (1) Dont droit au bail : 50 000		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'1 an :	CR
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :		Créances :		

Désignation de l'entreprise		SAS AJ OPTIC		Néant ☐ *		
				Exercice N		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)			DA	3 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	53 100	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)			DC		
	Réserve légale (3)			DD	300	
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)			DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)			DG	2 500 365	
	Report à nouveau			DH		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	671 567	
	Subventions d'investissement			DJ		
	Provisions réglementées *			DK		
	TOTAL (I)			DL	3 228 333	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM		
	Avances conditionnées			DN		
TOTAL (II)			DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP		
	Provisions pour charges			DQ	176 154	
TOTAL (III)			DR	176 154		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS		
	Autres emprunts obligataires			DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	819 756	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)			DV	822 504	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	333 059	
	Dettes fiscales et sociales			DY	212 982	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ		
Compte régulier	Autres dettes			EA	252 308	
	Produits constatés d'avance (4)			EB	127 269	
TOTAL (IV)			EC	2 567 879		
Ecart de conversion passif *			ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	5 972 366		
REVENUS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital			1B	
	(2)	Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	1C		
			Ecart de réévaluation libre	1D		
			Réserve de réévaluation (1976)	1E		
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			EF	
(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	2 032 657	
(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

SAS AJ OPTIC
ANNEXE COMPTES ANNUELS ET COVID 19

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- régularité et sincérité
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2022 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement),

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

- Agencement et aménagement des constructions	10 ans
- Installations techniques	10 ans
- Matériels et outillages	5 ans
- Matériels de bureau	5 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur les immobilisations financières (titres) et titres de placement ne sont pas incorporés dans les coûts des immobilisations et sont comptabilisés en charges.

PARTICIPATIONS, AUTRES TITRES IMMOBILISÉS, VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

SAS AJ OPTIC
ANNEXE COMPTES ANNUELS ET COVID 19

Du 01/01/2022 au 31/12/2022

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode premier entré, premier sorti (FIFO).

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

A J OPTIC
Société par actions simplifiée
au capital de 3 000 euros
Siège social : 47 boulevard Clémenceau, 66000 PERPIGNAN
511 722 969 RCS PERPIGNAN

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 19 JUIN 2023

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2022

DEUXIÈME RÉOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022 s'élevant à 671 567 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 671 567 euros

Affecté en totalité au compte "autres réserves" qui s'élève ainsi à 3 171 932 euros.

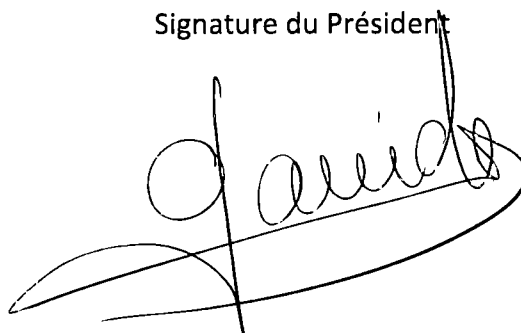
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice clos le 31 décembre 2020 : 388 187,00 euros, soit 12 939,57 euros par titre - dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 388 187,00 euros

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 19 juin 2023

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
La Présidente
Signature du Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'David', is written over a horizontal line. The signature is stylized with a large initial 'D' and a long, sweeping underline.